

## Résultat de marché

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : ville de Vence.

Correspondant : M. Lebigre Régis, Maire, place Clemenceau B.P. 9, 06141 Vence Cedex, tél. : 04-93-58-41-38, télécopieur : 04-93-58-41-32, courriel : [commandepublique@ville-vence.fr](mailto:commandepublique@ville-vence.fr), adresse internet : <http://www.ville-vence.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr/entreprise>.

*Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel d'offres* : 13UMPA08874

**Objet du marché : Location, montage et démontage de structures temporaires de type chapiteau pour le salon de l'éco habitat 2014.**

*Critères d'attribution retenus:*

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

1- Valeur technique : 50%

2- Prix : 40%

3- Performances en matière de protection de l'environnement: 10%

*Type de procédure* : procédure adaptée.

*Nom du titulaire / organisme* : MEDITERRANEE LOCATION STRUCTURES -Quartier la Digue -RN 202 - 06670 SAINT LAURENT DU VAR

*Montant (H.T.)* : 22.135.00 euros.

*Date d'attribution du marché* : 3 février 2014.

*Nombre total d'offres reçues* : 3.

*Autres informations* :

Point de départ du délai de 7 Jours non reconductible :

Date fixée au 11 février 2013

Montage de la structure : Mardi 11 Février 2014 à partir de 22h30

Aménagements intérieurs : Mercredi 12 Février 2014 à partir de 22h30

Le montage sera terminé impérativement Jeudi 13 Février 2014 à 10h.

Exploitation : du 13/02/2014 à 12h au dimanche 16/02/2014 à 19h.

Démontage : le Dimanche 16/02/2014 à partir de 19 heures.

Une fois signés, les marchés publics et les documents qui s'y rapportent sont considérés comme des documents administratifs soumis au droit d'accès institué par la loi du 17 juillet 1978.

Ce droit de communication, dont bénéficient tant les entreprises non retenues que toute autre personne qui en fait la demande, doit toutefois s'exercer dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale, protégé par les dispositions du II de l'article 6 de cette loi. Sont notamment visées par cette réserve, les mentions relatives aux moyens techniques et humains, à la certification de système qualité, aux certifications tierces parties ainsi qu'aux certificats de qualification concernant la prestation demandée, ainsi que toute mention concernant le chiffre d'affaires, les coordonnées bancaires et les références autres que celles qui correspondent à des marchés publics. Tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ces clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution

*Date d'envoi du présent avis à la publication* : 11 février 2014.